

Invitation à la soutenance publique de thèse

Pour l'obtention du grade de Docteur en Histoire, histoire de l'art et archéologie

Monsieur Quentin VERREYCKEN

En cotutelle avec l'Université Saint-Louis—Bruxelles

L'ÉTAT DE GRÂCE

GUERRE ET USAGE DU PARDON EN ANGLETERRE, FRANCE ET ANCIENS PAYS-BAS AU XVE SIÈCLE



Le lundi 30 avril 2018

à 14H30

à la Salle du Conseil

Collège Erasme

Place Blaise Pascal, 1—Louvain-la-Neuve

À la fin du Moyen Âge, le droit de pardonner est, pour les monarques avides de souveraineté, aussi important que celui de punir. Parmi les centaines de justiciables à bénéficier chaque année de la grâce royale ou princière, les soldats constituent généralement une catégorie privilégiée d'individus. Du fait de conflits de longue durée tels que la guerre de Cent Ans, l'encadrement et le contrôle des violences des gens de guerre devient un enjeu important pour les pouvoirs publics, comme l'attestent la multiplication des règlements pour les armées, la mise en place de troupes permanentes, le renforcement de la justice militaire... et les nombreux pardons délivrés aux combattants. Cette thèse de doctorat porte sur les lettres de rémission et de pardon accordées aux gens de guerre en Angleterre, en France et dans les Pays-Bas bourguignons au XV^e siècle, et plus particulièrement pendant la période 1460-1480. Il s'agit de la première étude comparée sur l'exercice du droit de grâce par plusieurs souverains du bas Moyen Âge. En mettant en parallèle l'octroi de pardons à des soldats avec la transformation des structures et de la discipline militaires entamée depuis le milieu du XIV^e siècle, cette recherche vise à démontrer comment différents monarques font usage de leur pouvoir de remettre des crimes afin de servir leurs intérêts politiques et militaires. L'étude des demandes de grâce soumises par les gens de guerre permet également de nuancer l'idée que l'on peut se faire des violences militaires, ainsi que des rapports entre combattants et non-combattants. La documentation permet enfin d'observer que la figure du soldat est elle-même sujette à des transformations et tend de plus en plus à être conçue comme un office public, tandis que l'État s'affirme comme le seul détenteur de l'usage légitime de la force.

Le jury est composé de Mesdames et Messieurs les professeur·e·s :

Jean-Marie YANTE (UCL), Président

Xavier ROUSSEAU (UCL), Co-promoteur

Eric BOUSMAR (USL-B), Co-promoteur et secrétaire

Hans COOLS (KU Leuven), Lecteur extérieur

Anne CURRY (University of Southampton), Lectrice extérieure

Bertrand SCHNERB (Université de Lille), Lecteur extérieur

Valérie TOUREILLE (Université de Cergy-Pontoise), Lectrice extérieure